

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20180112-D_2018_1_9-DE
Reçu le 08/02/2018

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_1_9

L'an deux mille dix huit , le vendredi 12 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Janvier 2018

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Décision Modificative
n°5 - Budget Principal 2017**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative du budget 2017 est nécessaire pour que les comptes 73211 ouverts en crédits prévisionnels au budget correspondent impérativement aux attributions de compensations reçues, soit 92 922,15 € alors que le montant inscrit était de 100 000,00 €.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement : 0 €

Recettes : 0 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes : -7 077,85 €

Art. 73211 - Attributions de compensation : -7 077,85 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 7 077,85 €

Art. 752 - Revenus des immeubles : +7 077,85 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 présentée ci-dessus.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Publié le 16/01/2018

Emis le 12/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 16/01/2018

Le Maire,

Michel CARTERET.